

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRÊTES DU MAIRE**

**COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS**

**ARRÊTE PORTANT RÉGLEMENTATION  
DE CIRCULATION rue de la vieille FORGE place Jean JAURES**

N°59

**Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),**

*VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;*

*Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28;*

**CONSIDÉRANT** en raison d'un emménagement, 26 place Jean JAURES.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** En raison d'un emménagement au 26 place Jean JAURES, concernant l'habitation de madame RAINERI, la circulation sera interrompue place Jean JAURES et rue de la vieille FORGE le 15 mars 2021.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le policier Municipal assurera l'exécution du présent arrêté, madame RAINERI sera chargée de la signalisation (panneaux et feux).

**ARTICLE 3 :** Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4:** Ampliation du présent arrêté sera adressé à:  
- Monsieur le Policier Municipal.

**ARTICLE 5:** Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 09 mars 2021.

**LE MAIRE**  
**Stéphane ARNAUD**

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITÉ  
LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE CET ACTE  
INFORME QUE LE PRÉSENT ARRÊTE  
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS  
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE  
LA PRÉSENTE NOTIFICATION

